

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3744351

Dénomination : 3BAIES.COM

n° de gestion : 2004B02316

n° d'identification : 453 686 008

n° de dépôt : A2010/001110

Date du dépôt : 15/01/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

3 BAIES.COM
Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : POMEYS (69590) - La Renardière
453.686.008 RCS LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS
DES ASSEMBLEES GENERALES**

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 8 DECEMBRE 2009**

L'an 2009,

Et le mardi 8 décembre, à 10 heures 30,

Les membres de la Société se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence du gérant, Monsieur Bruno LACAND.

Sont présents ou représentés, savoir :

- Monsieur **Bernard BONNIER**, demeurant à SAINT-MARTIN-EN-HAUT (69850) 3 chemin des Aubépines, propriétaire de..... 147 parts

- La société **VIC'INVEST**, société à responsabilité limitée au capital de 1 966 430 euros, dont le siège social est à POMEYS (69590) La Renardière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 493.440.606, propriétaire de 153 parts

- Nombre de parts composant le capital social..... 300 parts

Le Président constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant plus des trois quarts des parts sociales peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée, ainsi conçu :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de cession de parts sociales et modification corrélative de l'article 9 des statuts sociaux,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire mis à jour des statuts,
- un exemplaire de la convocation à la présente assemblée,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et du texte des résolutions.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le Président répond en particulier à un certain nombre de questions qui lui sont posées.

Sur une nouvelle question du Président, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale :

Connaissance prise d'un acte de cession de parts sociales, régulièrement notifié à la Société, aux termes duquel Monsieur Bernard BONNIER a cédé 57 parts au profit de la société VIC'INVEST,

Décide de modifier l'article 7 des statuts, de supprimer l'article 8 et de modifier l'article 9 desdits statuts, lequel article 9 devient l'article 8 et se trouve désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLE (3000 €) ; il est divisé en TROIS CENTS (300) parts sociales de DIX euros (10 €) chacune, entièrement libérées, réparties entre les associés de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - La société VIC'INVEST, propriétaire de
numérotées de 1 à 210 | 210 parts |
| - Monsieur Bernard BONNIER, propriétaire de.....
numérotées de 211 à 300 | 90 parts |
| - Nombre de parts composant le capital social..... | 300 parts |

Compte tenu de la suppression de l'article 8, l'assemblée générale décide de modifier la numérotation des articles suivants des statuts sociaux et de les mettre à jour corrélativement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

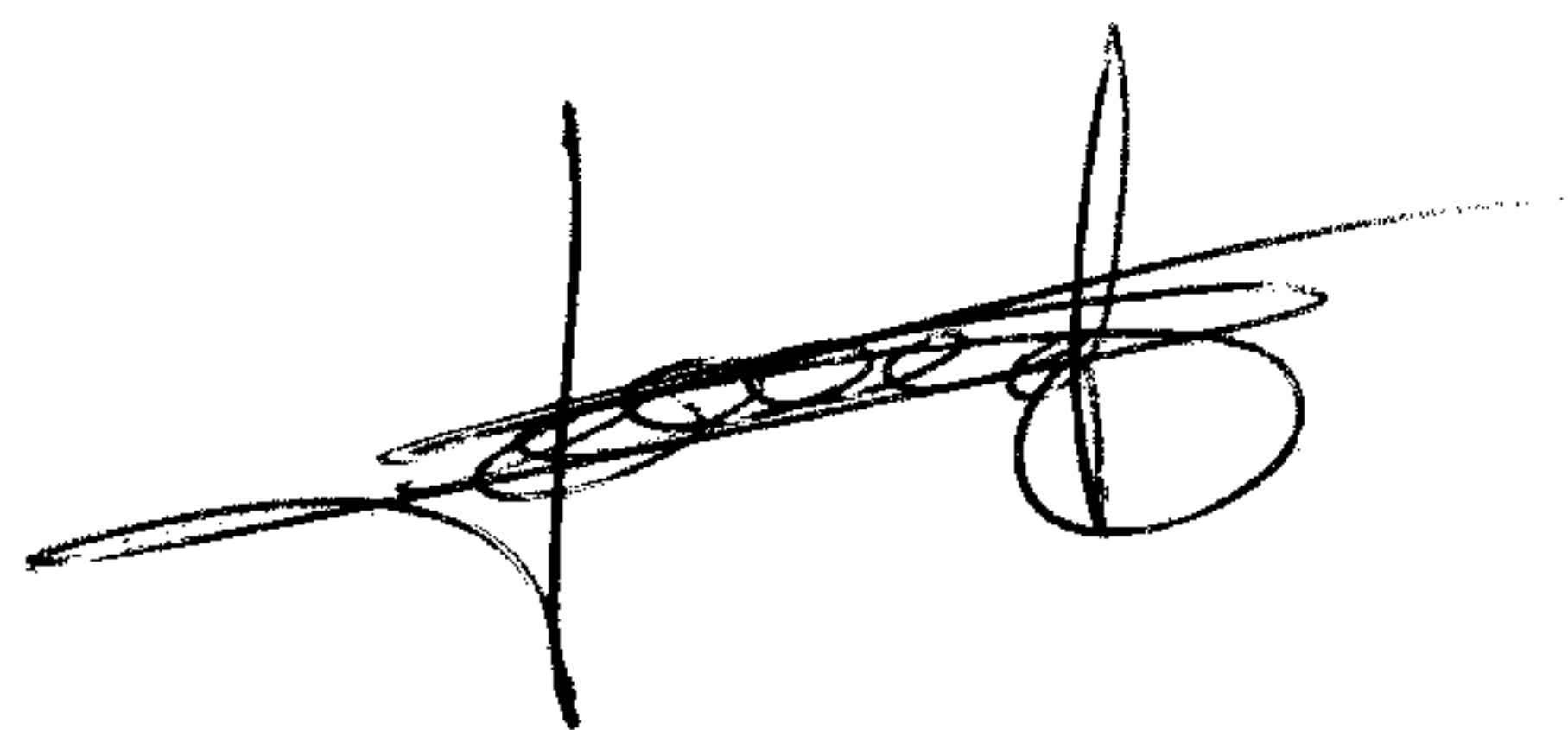
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents.

AU PROCES-VERBAL SUIVENT LES SIGNATURES

Pour copie certifiée conforme
LA GERANCE.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.